

**COMPTE RENDU SOMMAIRE**  
**CONSEIL MUNICIPAL DU 8 SEPTEMBRE 2016**

**PRESENTS :** M. RODRIGUES, M. BAYONNE, Mme FRAPPIER, M. CASSIGNOL, Mme EYCHENNE, M. VIVANT, M. REIZ, Mme FLORES, M. REIG, Mme CHOUJAA, M. CAYUELA, M. FAYE, Mme RODRIGUEZ, Mme CASSAN, M. PECHAMAT, Mme ROTH, M. ESCAICH, Mme MOREAU, Mme LAVILLE

**PROCURATIONS :** Mme RIBET à M. BAYONNE ; M. CUBELES à Mme RODRIGUEZ ; M. VIVES à M. VIVANT ; Mme VIARGUES à Mme EYCHENNE ; Mme BARBANCE à M. REIZ ; Mme GRENTE à M. CASSIGNOL ; M. DALMAS à M. RODRIGUES ; M. ROSELLO à M. CAYUELA ; M. MORANDIN à M. PECHAMAT

**ABSENTS :** Mme SALVANS

**1- PERSONNEL**

- **Recrutement de deux agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité: assistants d'enseignement artistique territoriaux non titulaires année scolaire école de musique 2016-2017 (atelier batterie et guitare)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de recruter 2 assistants d'enseignement artistique territoriaux non titulaires pour les ateliers « batterie » et « guitare », rémunérés pour les semaines scolaires du 1 septembre 2016 au 30 juin 2017 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Recrutement d'un agent non titulaire pour accroissement temporaire d'activité: assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe territorial non titulaire année scolaire école de musique 2016-2017 (atelier violon)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de recruter 1 assistant d'enseignement artistique principal 2<sup>ème</sup> classe territorial non titulaire pour l'atelier « violon », rémunéré pour les semaines scolaires du 1 septembre 2016 au 30 juin 2017 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

- **Recrutement de deux agents non titulaires pour accroissement temporaire d'activité : assistants d'enseignement artistique territoriaux principaux 2<sup>ème</sup> classe non titulaires année scolaire école de musique 2016-2017 (ateliers piano et formation musicale)**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) décide de recruter 2 assistants d'enseignement artistique territoriaux principaux 2<sup>ème</sup> classe non titulaires pour les ateliers piano et formation musicale, rémunérés pour les semaines scolaires du 1 septembre 2016 au 30 juin 2017 et précise que les crédits nécessaires sont prévus au budget.

**2- FINANCES**

- **Actualisation du dossier de demande de subvention au Conseil Départemental pour la réalisation d'un gymnase sur le nouveau quartier d'habitation Andromède. Nouveau plan de financement prévisionnel. Acceptation du Prêt sans intérêts pour le financement du terrain**

Il convient d'actualiser le plan de financement prévisionnel de l'opération. Le plan de financement prévisionnel de l'opération est désormais le suivant :

	Dépenses prévisionnelles	Recettes prévisionnelles	Montant accordé
	<b>HT</b>		
<b>Création d'un Equipement sportif</b>			
Acquisitions de terrain	45 203,00	Conseil Départemental (Prêt sans intérêts)	13 560,82
Construction (VRD - travaux)	850 211,00	Conseil Départemental	164 550,00
Aménagements extérieurs	207 755,00	Conseil Départemental	25 363,75
		Commune de Beauzelle	899 694,43
<b>TOTAL</b>	<b>1 103 169,00</b>		<b>1 103 169,00</b>

*Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) d'approuver le plan prévisionnel de financement de l'opération, d'accepter le prêt sans intérêts du Conseil Départemental pour le financement du terrain d'assiette du gymnase sur Andromède et de l'autoriser à signer tous actes afférents à ce dossier.*

### **3- ADMINISTRATION GENERALE**

- **Remboursement frais de déplacements pour des bénévoles de la bibliothèque (Délibération 2016-6-5)**

*Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à l'unanimité (28 voix) donne délégation à Monsieur le Maire pour dresser et tenir à jour la liste de ces bénévoles. Il charge Monsieur le Maire d'arrêter les notes de frais pour procéder à leur remboursement.*

### **4- INTERCOMMUNALITE**

- **Compétences de la Métropole- Transfert de la Zone de Fondeyre (Délibération 2016-6-6)**

*Monsieur le Maire propose d'adopter la délibération suivante à l'unanimité (28 voix). Le Conseil Municipal constate que la zone d'activité de Fondeyre délimitée en annexe à la délibération ainsi que le parking poids-lourds sis 6 avenue des États-Unis à Toulouse (parcelles : 829 AE 201 ; 829 AE 267 ; 829 AE 168 ; 829 AE 245 ; 829 AE 236 ; 829 AE 116 ; 829 AH 197), font partie des attributions de Toulouse Métropole au titre de ses compétences obligatoires définies par l'article L. 5217-2 du code général des collectivités territoriales "création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique portuaire". Le Conseil Municipal approuve le transfert des biens nécessaires à l'exercice de la compétence de Toulouse Métropole, en pleine propriété et gratuitement au profit de Toulouse Métropole conformément aux articles L. 5217-5 et L. 1321-4 du code général des collectivités territoriales et selon les conditions financières et patrimoniales définies dans le préambule.*